- 5. Le Greffier notifiera aux Parties une adresse pour le dépôt de leurs exposés écrits et de tous autres documents.
- 6. Chaque Partie consultera l'autre Partie avant de communiquer à titre de preuve ou d'argument toute correspondance diplomatique ou autre correspondance confidentielle entre le Canada et la France. Les deux Parties conviennent de ne pas invoquer à l'appui de leur propre position ou au détriment de la position de l'autre Partie:
  - a) les propositions ou contre-propositions faites en vue de parvenir au présent compromis et à tout arrangement intérimaire applicable dans l'attente de la sentence du Tribunal;
- b) tout arrangement intérimaire de ce type.
- 7. Les exposés écrits ne pourront être communiqués au public qu'une fois les audiences commencées. Chaque Partie sera responsable de la communication au public de ses propres exposés écrits.

## ARTICLE 7

- 1. Le Tribunal siégera à Genève au lieu et, sous réserve de l'alinéa 3 de l'article 6, aux jours et heures qu'il fixera après consultation des agents.
- 2. Le Tribunal pourra engager le personnel et s'assurer tous services et matériel qu'il jugera nécessaires.

## ARTICLE 8

- 1. Les exposés écrits et plaidoiries seront présentés en français ou en anglais. Les décisions du Tribunal seront dans les deux langues. Des compte-rendus intégraux des audiences seront produits chaque jour dans la langue utilisée lors de chaque intervention. Chaque Partie pourra communiquer au public les compte-rendus intégraux de ses plaidoiries.
- 2. Le Tribunal, en tant que de besoin, pourvoira aux traductions et aux interprétations et conservera un compte-rendu intégral de toutes les audiences en français et en anglais.

## ARTICLE 9

- 1. La rémunération des membres du Tribunal et du Greffier sera supportée à égalité par les Parties.
- 2. Les dépenses générales de l'arbitrage seront supportées à égalité par les Parties. Le Greffier consignera le détail de ces dépenses et en rendra compte.
- 3. Chaque Partie supportera les dépenses encourues par elle dans l'élaboration et la présentation de ses thèses.